



L'ÉLECTEUR

PL3
20
S^{oo}
E1

A nos lecteurs

A l'approche des élections, vous vous posez de nombreuses questions. Que sont les partis qui se présentent devant vous? Qu'ont-ils fait dans le passé? Quels sont leurs principes, leurs idées, les oeuvres qu'ils ont à leur crédit? Quelles garanties offrent-ils. C'est à ces questions que nous avons voulu répondre dans ce petit livre. Pour plus de clarté, nous avons divisé ces différentes questions en autant de chapitres. Nous avons adopté la formule de questions et réponses, en suivant, autant que possible, l'ordre dans lequel elles se présentent à l'esprit.

Il faut vous rappeler que lors de l'élection, vous n'aurez qu'une seule réponse à donner à ces questions multiples— et ce sera par votre vote. Nous n'avons aucun doute qu'après avoir lu attentivement ce livre, vous répondrez OUI à la question finale: **L'Union Nationale mérite-t-elle de reprendre le pouvoir?**

CHAPITRE UN

L'Union Nationale

Q.— Qu'est-ce que l'Union Nationale?

R.— C'est un nouveau parti politique fondé en 1936 et qui réunit des conservateurs, des libéraux, des nationalistes, des indépendants, en un mot tous ceux qui placent le bien de la province au dessus des considérations de partis.

Q.— Par qui a été fondée l'Union Nationale?

R.— Par l'hon. Maurice Duplessis.

Q.— Quelle est la principale caractéristique de l'Union Nationale.

R.— L'Union Nationale est le seul parti, à l'heure actuelle, qui soit absolument indépendant des partis fédéraux.

Q.— Quelle est la raison d'être de cette indépendance?

R.— C'est parce que dans le passé, les partis fédéraux ont trop souvent sacrifié les intérêts de la province de Québec.

Q.— Pourquoi les partis fédéraux font-ils cela?

R.— C'est parce qu'il y a dans tous les partis fédéraux des hommes que l'on appelle des centralisateurs. Ils veulent transporter à Ottawa la plupart des pouvoirs dont jouissent les provinces.

Q.— Quels sont les inconvénients qu'il y a à cela?

R.— A Ottawa, les lois sont faites pour l'ensemble du pays. Au fédéral, les Canadiens français sont en minorité. Il faut que les problèmes particuliers qui intéressent les Canadiens français soient réglés à Québec.

Q.— Pouvez-vous illustrer cela par un exemple?

R.— Nous pourrions en donner plusieurs, et c'est ce que nous ferons au chapitre de l'autonomie provinciale. Pour le moment, en voici deux qui feront comprendre notre idée. Il y a à Ottawa un système de crédit agricole, mais il ne convient pas aux cultivateurs de notre province; il est plutôt fait pour les gros fermiers de l'Ouest. C'est pourquoi il faut un prêt provincial.

Q.— Et quel est votre autre exemple?

R.— A Ottawa, on adopte les lois ouvrières, par exemple pour fixer le salaire des travailleurs. Mais ces lois, la plupart du temps, ne conviennent pas à la province de Québec.

Q.— Pourquoi cela?

R.— Dans les provinces anglaises, il n'y a pas de grosses familles, tandis que les ouvriers canadiens-français ont plusieurs enfants. Alors, il faut qu'ils aient des conditions de travail plus avantageuses.

Q.— Les autres partis ne sont pas indépendants du fédéral?

R.— Non, aucun. Le parti libéral pratique la doctrine appelée les rouges à Québec et les rouges à Ottawa. Et la population a vu depuis 1939 ce que cela nous a valu— et nous en parlerons plus loin.

Q.— Et les autres petits partis?

R.— Le crédit social, la C.C.F. et le Bloc Populaire veulent "évoluer" comme ils disent à la fois sur la scène fédérale et la scène provinciale.

Q.— Quelle est en quelques mots l'histoire de l'Union Nationale?

R.— L'hon. Maurice Duplessis a pris le pouvoir le 17 août 1936. Aussitôt, il a commencé à appliquer son programme et à opérer des réformes.

Q.— Quelles sont ces principales réformes?

R.— Pour les cultivateurs, mentionnons le prêt agricole, la construction de nouvelles écoles d'agriculture, la voirie rurale, etc.

Q.— Dans le domaine social?

R.— La pension aux vieillards, aux mères nécessiteuses, aux aveugles; l'aide aux chômeurs; les nombreux octrois pour l'enseignement et l'éducation.

Q.— Est-il vrai que Duplessis a édifié plus d'oeuvres en trois ans que ses prédécesseurs en vingt-cinq ans?

R.— Oui, c'est vrai, c'est prouvé, et nous allons le démontrer dans ce petit livre.

Q.— Qu'est-il arrivé ensuite?

R.— LA GUERRE

Q.— Qu'est-ce que vous voulez dire par cela?

R.— Pour accomplir ses oeuvres, Duplessis avait besoin de l'autonomie provinciale. Pour faire cela, il fallait que les gens de la province de Québec soient maîtres chez eux.

Q.— Et avec la guerre ils ne l'étaient plus.

R.— Non. Dès la déclaration de guerre, le gouvernement King a mis en application le **War Measures Act**.

Q.— Qu'est-ce que c'est que cela ?

R.— C'est une loi adoptée par Borden pour l'autre guerre. Elle dit en somme que durant la guerre, le gouvernement d'Ottawa possède tous les pouvoirs, qu'il peut passer par dessus la tête des gouvernements provinciaux.

Q.— Mais est-ce que le parti libéral n'avait pas dénoncé cette loi en 1917 et en 1918 ?

R.— Oui, mais il ne l'a jamais abolie, et dès que la guerre a été déclarée en 1939, il l'a mise en application.

Q.— Revenons à l'Union Nationale. Qu'est-il arrivé ?

R.— L'honorable Maurice Duplessis s'est aperçu que les centralisateurs d'Ottawa voulaient profiter de la guerre pour mettre la main sur la province de Québec. Et il a décidé de leur tenir tête. Mais pour cela, il lui fallait un endossement de la population.

Q.— Quel moyen a-t-il pris ?

R.— Il a tenu des élections. Il a demandé à la province de lui donner un mandat clair et précis, catégorique, pour administrer la province durant la guerre, afin de pouvoir résister aux empiètements du fédéral.

Q.— C'est pour cette raison qu'il a tenu ses élections après trois ans seulement de pouvoir ?

R.— Oui. Et ses adversaires le lui ont reproché, disant que pendant la guerre, ce n'était pas le temps de tenir des élections.

Q.— Sur quoi ont porté les élections du 25 octobre 1939 ?

R.— L'hon. Maurice Duplessis a déclaré que ces élections portaient sur l'autonomie de la province de Québec. Mais ses adversaires ont pris cela autrement.

Q.— Si je me souviens bien, ils ont beaucoup parlé des finances ?

R.— Oui, ils disaient que Duplessis avait emprunté des centaines de millions, qu'il avait endetté la province et que nous étions à la veille de la banqueroute.

Q.— Où est la vérité ?

R.— C'est bien simple. Si la province avait été si pauvre, elle n'aurait pas pu souscrire comme elle l'a fait aux six emprunts de la victoire. Durant les trois ans de l'Union Nationale, la dette n'a été augmentée que de 97 millions. Ce sont là les chiffres officiels.

Q.— Et les adversaires de l'Union Nationale prétendaient que c'était exagéré ?

R.— Ils prétendaient que Duplessis avait augmenté la dette de 200, 300, 400 millions.

Q.— Pourquoi disaient-ils cela ?

R.— Pour tromper la population. En réalité, Duplessis a dépensé pour venir en aide à la population, aux miséreux, aux colons, aux cultivateurs, pour édifier des oeuvres durables.

Q.— Est-ce que M. Duplessis faisait des cadeaux ?

R.— Non, jamais, à personne. Et ceux qui lui re-

prochent d'avoir dépensé pour le peuple, eux, ils dépensent des millions et des millions tous les jours pour la guerre, et surtout, ils ont fait deux fois un cadeau de un milliard à l'Angleterre. Nous parlerons de cela plus loin. . . .

Q.— Oui, revenons aux élections . . .

R.— Les ministres d'Ottawa ont fait toute la campagne pour M. Adélar Godbout et ils ont fait chanter la province.

Q.— De quelle façon ?

R.— Avec la conscription. Feu Ernest Lapointe a dit: si vous n'écrivez pas Godbout, moi je vais démissionner comme ministre à Ottawa et vous aurez la conscription.

Q.— Lapointe a vraiment dit cela ?

R.— Il l'a dit à plusieurs reprises et surtout dans son discours à la radio le 9 octobre.

Q.— Et M. Godbout, lui, que disait-il ?

R.— Il disait la même chose.

Q.— Est-ce qu'il n'a pas fait un serment ?

R.— Oui, il a dit: "Je m'engage, sur l'honneur, en pesant chacun de mes mots, à quitter mon parti et même à le combattre, si un seul Canadien français est mobilisé contre son gré durant la guerre . . ."

Q.— Où pouvons-nous avoir la preuve qu'il a dit cela ?

R.— Dans le SOLEIL du 6 octobre, en page 4, vous trouverez cette déclaration sous la signature de

M. Godbout, avec son portrait à côté. et son autographe.

Q.— Et qu'a-t-il fait quand le gouvernement King a imposé la conscription.

R.— Il a dit qu'il avait fait ce serment par oubli ou distraction, et qu'alors, il n'était pas obligé de le respecter.

Q.— Mais dans ce cas-là, ces gens ont odieusement trompé la population en 1939.

R.— Oui, ils l'ont trompée et c'est comme ça qu'ils ont réussi à battre l'Union Nationale.

Q.— Continuons l'histoire de l'Union Nationale.

R.— Voilà. Le soir de l'élection, M. Duplessis a déclaré aux Trois-Rivières, devant une immense foule qui venait l'acclamer pour lui manifester sa sympathie; il a déclaré: cette défaite n'est qu'un accident, et nous allons continuer la lutte.

Q.— Et est-ce cela qu'il a fait ?

R.— Oui, depuis cinq ans, Dans ses discours, dans ses déclarations, au Parlement, partout et par tous les moyens. Il a réclamé la sauvegarde de notre autonomie. Il a sommé les gouvernements d'Ottawa et de Québec de respecter leur engagement au sujet de la guerre et de la conscription.

Q.— Je voudrais bien avoir d'autres éclaircissements sur toutes ces questions. Est-ce que nous ne pourrions pas les prendre en détail ?

R.— Certainement et avec plaisir . . . Cela ne vous ennuie pas ?

—Au contraire, je veux me renseigner, afin de voter en toute connaissance de cause.

CHAPITRE DEUX

La guerre

Q.— Quelle a été dans le passé l'attitude du parti
.....libéral au sujet de la guerre?

R.— Il disait qu'il était contre. Ces gens-là ont toujours gagné leurs élections, depuis 25 ans, en faisant des promesses contre la guerre et contre la conscription.

Q.— Pouvez-vous citer quelques déclarations des chefs libéraux?

R.— Nous en avons par centaines. En voici une de M. Mackenzie King. C'est une déclaration qu'il a faite au Parlement d'Ottawa en 1938. Il disait:

"Nous n'avons ni la puissance voulue pour attaquer d'autres pays pour servir nos propres intérêts, ni la volonté de le faire. Nous ne sommes pas non plus disposés à prendre part à des croisades sur d'autres continents. Il n'est ni en notre pouvoir ni de notre compétence de régler les destinées de pays situés à des milliers de milles de nous. Il n'y a pas plus de probabilités que nous intervenions de notre propre chef en Europe, qu'il n'est possible que la Suède ou la Bulgarie ou encore la Suisse n'interviennent en Amérique".

Q.— Où puis-je contrôler cette citation?

R.— Il y a au Parlement d'Ottawa une publication qui rapporte mot à mot tout ce qui se dit en

Chambre; les discours sont pris en sténographie. Cette publication s'appelle le **HANSARD**. Et vous trouverez cette déclaration de M. Mackenzie King dans le **HANSARD** de 1938 à la page 3509.

Q.— Y a-t-il des déclarations aussi catégoriques de la part de M. Ernest Lapointe?

R.— Oui. Voici, par exemple ce que M. Lapointe déclarait au Parlement d'Ottawa le 31 mars 1938:

"Le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires et nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptons cette méthode".

(**HANSARD**, page 2706)

Q.— Que disait-il encore?

R.— Il jurait que jamais le Canada ne participerait aux guerres de l'Angleterre. Par exemple, en 1938, à Limoilou, il disait, le 13 décembre:

"Plutôt que d'aller faire la guerre à l'étranger, nous resterons chez nous pour défendre le beau Canada que nous aimons".

Q.— Où puis-je trouver cela?

R.— Dans le **SOLEIL** du 14 décembre.

Q.— Et que disait M. Chubby Power?

R.— Il disait: j'y suis allé, moi, à la guerre, je sais ce que c'est et je ne voudrais pas qu'un seul Canadien y aille.

Q.— Ces messieurs étaient-ils sincères quand ils faisaient de telles déclarations?

R.— Vous allez vous en rendre compte par vous-même en considérant ce qui s'est passé depuis.

Q.— En effet, ce sont eux qui ont déclaré la guerre en 1939 ?

R.— Oui. La déclaration de guerre a été signée par M. Ernest Lapointe en sa qualité de ministre de la Justice.

Q.— Qu'est-ce qu'il a dit pour se justifier de ne pas respecter sa promesse ?

R.— Il a dit: notre Roi est en guerre, car le roi d'Angleterre est aussi le roi du Canada. Comment le Canada peut-il rester neutre.

Q.— Ce n'est pas très fort; il a dû dire autre chose ?

R.— Oui. Il a dit: nous allons faire une croisade contre le nazisme et contre le communisme.

Q.— Contre le communisme ? Mais les communistes sont en liberté au pays ?

R.— Oui, il y a même un député communiste à Ottawa et il appuie le gouvernement King.

Q.— Contre le communisme, mais est-ce que la Russie communiste n'est pas l'alliée de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada ?

R.— Oui, mais il s'agissait pour les chefs libéraux de tromper le peuple. Ils disaient qu'ils déclaraient la guerre sous prétexte de combattre le communisme.

Q.— C'est épouvantable. A-t-il dit autre chose ?

R.— Voici le principal. M. Lapointe a fait le raisonnement suivant. "Nous avons fait un pacte, une entente, avec les Anglais. Les Canadiens

français acceptent la participation à la guerre, et les Anglais renoncent à la conscription".

Q.— Est-ce que cela avait du bon sens ?

R.— Pas du tout. Personne ne signait cette entente; il n'y avait pas de documents. D'ailleurs, cela ne tenait pas debout. Ça revenait à dire: les Canadiens font la guerre afin de ne pas y aller. . .

Q.— Les Canadiens français ont accepté cela ?

R.— Ils n'avaient pas le choix. Dès que la déclaration de guerre fut signée, vous n'aviez plus le droit de parler contre la guerre. Il fallait obéir, sans quoi on vous mettait dans un camp de concentration.

Q.— Et qu'est-ce qu'ils disaient au sujet de la guerre ?

R.— Les libéraux disaient que ce serait un effort de guerre LIBRE, VOLONTAIRE ET MODERE.

Q.— Ont-ils tenu leur parole ?

R.— Vous savez aussi bien que moi que non. La guerre nous coûte des millions, par jour. Tout est rationné. Les gens ne peuvent plus travailler s'ils sont en âge militaire. Nous avons un service sélectif national qui mène tout. Nous payons des taxes écrasantes, des impôts écrasants. Et surtout, nous avons la conscription.

Q.— Dans ce cas, le parti libéral a trompé la population ?

R.— Oui, sur toute la ligne.

Q.— Voulez-vous maintenant me parler de la conscription ?

R.— Si vous le voulez, mais cela mérite un chapitre spécial. . .—Je pense bien!

CHAPITRE TROIS

La conscription

Q.— Comment se fait-il que le parti libéral a réussi à se faire passer pour le champion contre la conscription?

R.— C'est qu'à la fin de la guerre de 1914 à 1918, le gouvernement d'union d'Ottawa a passé la conscription. Ce gouvernement était composé de conservateurs et de libéraux. Mais les libéraux de la province de Québec, qui se trouvaient dans l'opposition, ont tenu des assemblées contre la conscription.

Q.— Etaient-ils sincères?

R.— Sans doute qu'un certain nombre d'entre eux l'étaient, du moins dans ce temps-là, la plupart n'agissaient ainsi que par tactique politique.

Q.— Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

R.— C'est qu'après la guerre de 1914 et 1918, les libéraux ont continué à parler de la conscription à toutes leurs élections. Ils exploitaient de façon malhonnête un sentiment respectable de la population.

Q.— Que faisaient-ils donc?

R.— Par exemple, ils montraient aux gens des linges tachés de rouge et disaient que c'était là le sang d'un conscrit. Ailleurs, ils prenaient des infirmes, des gens qui avaient été blessés par ex-

emple dans des mines et ils les montraient au peuple en disant: voilà un conscrit qui a été au front.

Q.— Comment se fait-il donc que durant l'autre guerre, ces gens-là ne se faisaient pas arrêter, puisque la loi était passée?

R.— Durant l'autre guerre, il n'y avait pas de censure comme aujourd'hui. La liberté de parole existait. On n'enfermait pas les gens dans les camps de concentration.

Q.— Mais ils nous disent que nous faisons la guerre actuelle pour sauver la démocratie et la liberté?

R.— Ils disent bien des choses, mais il font le contraire.

Q.— En 1939, lorsque la province a voté pour M. Godbout, c'était pour se protéger contre la conscription?

R.— Oui. Mais dès le lendemain, M. King a dit que ce vote était une approbation de sa politique et il a décidé d'envoyer fort.

Q.— Comment a-t-il procédé?

R.— De façon détournée et hypocrite. Il a commencé avec l'enrégistrement national et au mois de mai 1940, il a décrété la mobilisation générale.

Q.— Qu'est-ce que ça veut dire, ce grand mot?

R.— Les libéraux n'appellent pas la conscription la conscription; ils appellent cela: la mobilisation générale.

Q.— Par où ont-ils commencé?

R.— Vous vous souvenez. Au début, ils ont appelé

les jeunes gens de 20 à 24 ans, pour leur faire faire de l'entraînement pendant un mois. Les ministres disaient que cela leur ferait du bien, de prendre ainsi de l'exercice en plein air, ça développe les muscles. . .

Q.— Mais ensuite, qu'ont-ils fait ?

R.— Après un mois, ils ont décidé que c'était pour quatre mois. Ensuite, pour un an. Puis bientôt, ils ont décidé que les jeunes gens étaient conscrits pour toute la durée de la guerre. Après cela, ils ont appelé tous les hommes, mariés ou non, de 18 ans à 40 ans.

Q.— Est-ce que les fils de cultivateurs sont exemptés ?

R.— Non. A ce sujet, je vais vous en raconter une bonne. Au mois de janvier 1940, M. Godbout a déclaré qu'il avait demandé aux autorités fédérales de ne pas faire de propagande auprès des fils de cultivateurs. Au mois de juin de la même année, M. Sasseville Roy, député indépendant de Gaspé à Ottawa, a demandé au gouvernement King de produire la correspondance de M. Godbout. Et le gouvernement a répondu qu'il n'avait jamais reçu une seule lettre.

Q.— Alors, M. Godbout avait menti ?

R.— Si vous êtes capable trouver une autre expression plus polie et aussi vraie, je n'ai pas d'objection, mais moi, je n'en trouve pas.

Q.— Qui a demandé l'exemption des fils de cultivateurs ?

R.— M. Maurice Duplessis a présenté lui-même une motion, et M. Onésime Gagnon en a présenté une lui aussi, à la session de 1942, quand M. Duplessis était malade à l'hôpital et que M. Gagnon dirigeait l'opposition.

Q.— Et qu'est-ce que M. Godbout a répondu ?

R.— Il a dit qu'il avait confiance en M. King.

Q.— Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ?

R.— Les cultivateurs ne sont pas exemptés. Quelques-uns réussissent à obtenir des sursis de quelques mois, en faisant des démarches qui coûtent très cher.

Q.— Mais ils sont obligés de se rapporter ?

R.— Oui, les fils de cultivateurs comme les autres. Et s'ils ne se rapportent pas, la police montée va les chercher.

Q.— Parlez-moi du PLEBISCITE ?

R.— Au mois de janvier 1942, M. King a passé une loi décrétant un plébiscite sur la conscription. Le vote a eu lieu le 27 avril. On demandait aux gens s'ils voulaient dégager le gouvernement fédéral des promesses qu'il avait faites contre la conscription.

Q.— Et qu'a répondu le peuple ?

R.— Les Canadiens français ont répondu NON.

Q.— Et les autres provinces ?

R.— Elles ont répondu OUI.

Q.— Comment interpréter cette réponse ?

R.— C'est là le jeu de M. King. Il se fait dégager

par les autres provinces d'une promesse qui avait été faite à la province de Québec.

Q.— Et quelle fut l'attitude de M. Godbout sur la conscription ?

R.— Il a toujours encouragé M. King en lui disant que la province de Québec était prête à consentir jusqu'au dernier sacrifice. Un jour, il a même dit: "Si la conscription était le dernier moyen de gagner la guerre, je serais en faveur de la conscription".

Q.— Pouvez-vous me citer d'autres déclarations ?

R.— Rien de plus facile. Voici:

Au cours de l'élection partielle de Huntingdon, en octobre 1941, M. Godbout déclarait:

"La question la plus importante, dans cette...élection complémentaire, est de dire ce que vous pensez de la participation à la guerre. Nous devons être prêts à n'importe quel sacrifice pour gagner cette guerre".

Un autre jour, il déclarait devant les membres de l'Association des Journaux Hebdomadaires:

"Vous pouvez dire dans vos provinces que les Canadiens français sont prêts à faire jusqu'au dernier sacrifice pour rester attachés à la Couronne Britannique".

Q.— Mais c'était là inviter le gouvernement fédéral à adopter la conscription ?

R.— Absolument. D'ailleurs, ce n'est pas tout ce qu'a fait M. Godbout.

Q.— Est-ce qu'il fut question du Plébiscite au Parlement de Québec ?

R.— Oui. Au mois d'avril 1942, le gouvernement Godbout a fait présenter par un député libéral une motion vague et imprécise qui se lisait comme suit:

Attendu que les citoyens de cette province comme d'ailleurs ceux du Canada tout entier pourront en toute liberté exprimer leur opinion le 27 avril sur l'une de ces questions, à savoir le plébiscite;

Attendu que cette législature ne doit pas parler pour le peuple et avant le peuple lorsque celui-ci peut exprimer son opinion par lui-même;

Cette Chambre estime qu'elle n'a pas à se prononcer comme telle, mais qu'il importe de laisser à chacun de ses membres comme à tous les citoyens de la province la liberté absolue d'exprimer leur opinion personnelle à l'occasion du prochain plébiscite. (Voir les journaux du 8 avril 1942)

Q.— Que pensez-vous de cette motion ?

R.— Un député de l'Union Nationale, M. Antonio Talbot (Chicoutimi) l'a bien qualifiée quand il a dit que le gouvernement agissait comme Ponce pilâte:

"Il est en train, dit M. Talbot, de répéter le geste d'un homme qui s'attira le mépris perpétuel de l'humanité il y a deux mille ans, geste qui est resté symbolique de lâcheté et qu'on appelle le lavement des mains".

Q.— C'était là l'opinion du parti libéral ?

R.— Le parti libéral était en faveur du OUI lors

du plébiscite. Cela se comprend: trois mois auparavant, tous les ministres provinciaux, M. Godbout en tête, avaient travaillé à faire élire M. Louis St-Laurent dans le comté de Québec-Est.

Q.— Et l'Union Nationale?

R.— Son chef, M. Maurice Duplessis, était à ce moment gravement malade, à l'hôpital du St-Sacrement, où il avait été entre la vie et la mort quelques semaines auparavant. Mais tous les députés, les orateurs, les partisans de l'Union Nationale, ont fait la campagne en faveur du NON. Le journal LE TEMPS fit aussi campagne de toutes ses forces.

Q.— Est-ce qu'à la suite du plébiscite, il fut question de la conscription au Parlement de Québec?

R.— Oui, à plusieurs reprises, mais surtout à la fin du mois de mai.

Q.— Que s'est-il passé?

R.— Le gouvernement a voulu effacer la mauvaise impression créée par son attitude louche sur le plébiscite. Alors, il a fait présenter une motion par un député libéral, M. Cyrille Dumaine (Bagot)

Q.— Que disait cette motion?

R.— Elle ne disait à peu près rien. C'était un texte à l'eau de rose, vague et insignifiant. Le voici:

Qu'attendu que la province de Québec, par la voix de sa Législature, entend réaffirmer sa ferme détermination de continuer, à l'égal

des autres provinces du pays, jusqu'à la victoire finale, l'effort de guerre fait depuis le début des hostilités;

Attendu que la Loi de mobilisation et le système de volontariat tel qu'établi depuis le début de la guerre ont tous deux donné des résultats dont l'efficacité a été reconnue encore récemment par les chefs politiques et militaires des divers pays alliés;

Attendu que, particulièrement, le système de volontariat garantit mieux l'étendue et l'efficacité de la production canadienne;

Cette chambre réitère l'indéfectible volonté de tous ses membres de soutenir le meilleur effort de guerre possible, mais elle exprime le voeu que le gouvernement fédéral s'entienne à sa politique de volontariat et n'impose pas la conscription pour service outre-mer.

Q.— L'Union Nationale a-t-elle présenté aussi une motion?

R.— Oui, une motion présentée par M. Roméo Lorrain, député de Papineau, une motion catégorique, claire, directe, reflétant le sentiment de la population. En voici le texte:

"Que les membres de l'Assemblée Législative sont les serviteurs du peuple et qu'ils doivent faire écho à ses légitimes revendications clairement exprimées lors du plébiscite tenu le 27 avril 1942.

"L'Assemblée Législative de la province de Québec se déclare énergiquement opposée à

la conscription pour service outre-mer et affirme que c'est l'impérieux devoir de l'Assemblée Législative et du gouvernement de la province d'adopter, immédiatement, toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits et l'opinion de la province à ce sujet et les engagements formels qui ont été contractés envers la province relativement à la conscription".

Q.— Et que s'est-il passé?

R.— A ce moment, l'hon. M. Duplessis était sorti de l'hôpital et il était en Chambre. Bien que son médecin lui avait ordonné de se ménager, il lutta de toutes ses forces pour que le Parlement de Québec adopte la motion Lorrain, la seule qui rencontrerait les sentiments de la province. Le chef de l'Union Nationale a prononcé un discours vigoureux, l'un des plus forts de toute sa carrière.

Q.— Et il y a eu un vote de pris?

R.— Oui. Les députés libéraux ont voté contre la motion de M. Lorrain et l'ont battue. Alors, les députés de l'Union Nationale ont voté pour la motion Dumaine, parce que c'était encore mieux que rien.

Q.— Est-il vrai que le gouvernement fait pourchasser les conscrits?

R.— Rien de plus vrai. D'abord, il a confié cette tâche à une agence de détectives, la Hooper-Holmes Bureau, à qui il donne \$2.50 par tête de conscrits.

Q.— Ils payent \$2.50 pour un conscrit, alors que la prime pour l'abattage des ours est de cinq piastres?

R.— Exactement. Ce n'est pas croyable, c'est épouvantable, mais c'est comme ça, et M. Godbout a laissé faire.

Q.— Et la police montée, elle?

R.— Elle va dans les campagnes, en pleine nuit, arrêter les conscrits, et il lui arrive de tirer sur eux.

Q.— Est-ce que cela est vraiment arrivé?

R.— Le sept mai, à St-Lambert, comté de Lévis, un jeune homme du nom de Georges Guénette a été tué par la police montée.

Q.— Racontez comment cela s'est passé?

R.— Ils étaient huit policiers, armés, à quatre heures du matin. Le malheureux Guénette a essayé de se sauver, mais les policiers ont tiré huit balles dans sa direction et un d'eux l'a attrapé en plein coeur, à bout portant.

Q.— M. Godbout a dû faire quelque chose, car c'est un scandale?

R.— Non. Il y a eu une enquête du coroner avec, comme toujours, un verdict de "mort accidentelle". Mais M. Maurice Duplessis a protesté contre ces procédés de la police montée. Il a réclamé une nouvelle enquête. Le conseil municipal de St-Lambert a adopté une résolution dans le même sens et M. Duplessis a appuyé cette résolution en Chambre.

Q.— Avec quel résultat?

R.— Devant la colère populaire, le gouvernement Godbout s'est décidé à agir. Il a fait arrêter deux policiers et il les a traduits devant les tribunaux criminels, sous une accusation d'homicide involontaire coupable, ce qu'on appelle généralement "manslaughter".

Q.— Y a-t-il d'autres cas?

R.— L'été dernier, à St-Donat de Rimouski, un jeune homme du nom de Hallé, sortait de la messe, un dimanche midi, quand les policiers sont venus pour l'arrêter. Il s'est sauvé vers la rivière. Là, il s'est jeté à la nage. Les policiers ont tiré sur lui et le jeune homme a coulé à pic et il s'est noyé.

Q.— Le peuple a-t-il protesté?

R.— Sans l'intervention du curé, la population aurait fait un mauvais parti aux policiers. Quand l'hon. Onésime Gagnon a raconté ce drame à l'assemblée de Rimouski, et qu'il a montré à la foule la balle meurtrière, l'auditoire a manifesté des sentiments de révolte contre les libéraux qui sont responsables de ces crimes.

Q.— Est-ce qu'il y a d'autres cas du même genre?

R.— A Malartic, Abitibi, la police a arrêté un jeune conscrit du nom de Chartré. En route pour se rendre à Rouyn, les policiers sont arrêtés à Val d'Or et ils ont pris de la boisson. Ils sont partis dans la nuit. En arrivant près d'un pont, le chauffeur a oublié de tourner et l'auto est tombé dans la rivière. Le jeune Chartré s'est noyé.

Q.— Et l'affaire est restée là?

R.— Oui. Il y eut là encore un verdict de mort accidentelle. M. Duplessis en a parlé en Chambre, mais le gouvernement n'a pas bougé.

Q.— Pouvons-nous répondre aux libéraux qui prétendent qu'il n'y a pas de conscription qu'ils sont des menteurs?

R.— C'est le seul terme poli dans la langue française pour les désigner.

Q.— Vous parliez aussi de conscription hypocrite?

R.— Oui, et voici. Les jeunes gens qui sont en âge militaire ne peuvent se trouver de travail. Ils ne peuvent non plus retirer d'assurance-chômage. On les affame, pour les forcer à s'enrôler.

Q.— Y aura-t-il des élections provinciales bientôt, pour que nous disions à M. Godbout ce que nous pensons de tout cela?

R.— Oui, et n'y manquez pas. . .
—Soyez sans crainte!

CHAPITRE QUATRE

L'autonomie provinciale

Q.— Qu'est-ce que l'autonomie provinciale?

R.— C'est le droit pour les provinces de s'administrer elles-mêmes, selon leurs propres lois, dans les limites de la constitution.

Q.— Depuis quand les provinces ont-elles ce droit?

R.— Depuis 1867, alors que le Canada est devenu une Confédération régie par une loi qui porte le nom d'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Q.— Quel était le but de la Confédération?

R.— Assurer au pays un système de gouvernement capable de garantir aux deux grandes races, anglaise et française, leurs droits et leurs privilèges.

Q.— Quel moyen a-t-on pris pour en arriver à ce but?

R.— On a créé un gouvernement central à Ottawa et un gouvernement provincial pour chacune des provinces.

Q.— Quelles garanties la constitution donne-t-elle aux Canadiens français?

R.— La province de Québec ayant un gouvernement autonome, elle peut assurer notre survivance française et catholique. Comme les Canadiens français sont en majorité dans la province, ils peuvent adopter les lois qui leur conviennent et s'administrer de façon à être maîtres chez eux.

Q.— Pouvez-vous donner une définition plus pratique de l'autonomie provinciale?

R.— Voici celle que donnait l'hon. Maurice Duplessis dans un discours prononcé à St-Flavien de Lotbinière le 22 août 1943:

C'est le droit pour la province de Québec d'être maîtresse chez elle; c'est le droit de faire des lois pour notre peuple, suivant notre langue, notre religion, nos moeurs, nos traditions, notre mentalité.

En un mot, l'autonomie, cela signifie: être maîtres chez nous.

Q.— Quels sont ceux qui sont contre l'autonomie?

R.— Les centralisateurs.

Q.— Pourquoi font-ils cela?

R.— Pour diminuer l'influence des Canadiens français et en arriver à les dominer complètement. A Ottawa, les Canadiens français sont supposés avoir un traitement égal à celui des Anglais. Mais tout le monde sait que ce n'est pas ce qui arrive. Nous formons trente pour cent de la population du pays, et nous n'avons pas un dixième des emplois publics. Dans plusieurs des nouvelles commissions créées depuis la guerre, les Canadiens français ne sont pas représentés. Ce traitement qui nous est infligé à Ottawa, les centralisateurs voudraient aussi nous l'infliger dans la province de Québec.

Q.— Pourquoi faut-il que les lois qui nous régissent soient passées à Québec?

R.— Parce que les gens d'Ottawa n'ont pas la mê-

me mentalité que nous. On l'a bien vu dans l'hiver 1943-44, quand ils ont adopté des ordonnances pour dire aux cultivateurs où, quand et comment abattre leurs animaux. Les cultivateurs se sont rendu compte que ces ordonnances étaient faites par des gens qui ne connaissent rien à l'agriculture dans la province de Québec ou qui ne s'en occupaient aucunement.

Q.— Depuis quand l'autonomie provinciale est-elle ainsi menacée ?

R.— Elle le fut toujours, mais beaucoup plus depuis une quinzaine d'années, et surtout depuis la guerre.

Q.— Comment expliquez-vous cela ?

R.— Des économistes apportent des réformes et prétendent que pour les appliquer, il faut tout centraliser à Ottawa. C'est ce qu'ils ont fait avec l'assurance-chômage.

Q.— Quels sont ceux qui ont résisté aux empiètements d'Ottawa ?

R.— Il faut rendre ce témoignage à M. Alexandre Taschereau qu'il a tenu tête aux centralisateurs. Mais il n'en fut pas ainsi de son successeur, M. Adélard Godbout. Cependant, le premier et le seul qui a inscrit l'autonomie de la province comme article de son programme, c'est M. Maurice Duplessis.

Q.— En quelles circonstances a-t-il manifesté cette volonté de faire respecter l'autonomie de la province ?

R.— Quand il était au pouvoir, en s'opposant à un système fédéral d'assurance-chômage. Depuis 1939, c'est lui qui s'est opposé à ce que la province cède ses droits sur la canalisation du St-Laurent; il s'est opposé à ce que le régime Godbout cède à Ottawa nos droits d'imposer un impôt sur les successions et des taxes sur les grosses corporations. Il s'est opposé à toutes les mesures centralisatrices du fédéral. C'est lui qui a été depuis huit ans le grand champion de l'autonomie provinciale. Dans l'été 1943, c'est lui qui s'est opposé à l'amendement de la constitution décrété par M. King afin de ne pas procéder à la redistribution des comtés qui doit se faire après chaque recensement.

Q.— Pourquoi M. Duplessis s'est-il opposé à un système fédéral d'assurance-chômage ?

R.— Il était en faveur de l'assurance-chômage, mais à condition que notre province conserve ses droits. Pour cela, il a proposé à M. King d'adopter une législation concurrente comme on a fait pour les pensions de vieillesse. Mais M. King a refusé.

Q.— Qu'est-il arrivé ?

R.— M. King a attendu, mais dès que M. Godbout fut au pouvoir, il a réussi.

Q.— Avec quel résultat ?

R.— Les centralisateurs ayant réussi avec l'assurance-chômage, ils ont continué dans les autres domaines, sachant que M. Godbout les laisserait faire. Aujourd'hui, les ouvriers payent pour l'as-

surance-chômage, mais le gouvernement se sert de cet argent pour la guerre. De plus, quand un jeune homme tombe en chômage, on refuse de lui payer une indemnité, en lui disant qu'il peut s'engager comme soldat s'il ne trouve pas d'ouvrage. Cela ne serait pas arrivé, si les droits de la province avaient été respectés comme le voulait M. Duplessis.

Q.— Les centralisateurs ont-ils profité de la guerre pour empiéter sur les droits de notre province?

R.— Oui, dès le début. Et ce fut pour prévenir leurs manoeuvres que M. Duplessis a tenu des élections dès le 25 octobre 1939. Voici ce qu'il disait dans son manifeste:

Depuis plusieurs années une campagne a été conduite et des tentatives directes et indirectes ont été faites en vue d'amoindrir considérablement et même d'anéantir l'autonomie provinciale dans le but de ne former qu'un seul gouvernement dirigé par Ottawa. L'Union Nationale considère que l'autonomie provinciale, garantie par le pacte fédératif, est essentielle aux meilleurs intérêts de la province, conforme à ses traditions, à ses droits et à ses prérogatives indispensables. Invoquant le prétexte de la guerre, déclarée par le gouvernement fédéral, une campagne d'assimilation et de centralisation, manifeste depuis plusieurs années s'accroît de façon intolérable. Des arrêtés ministériels ont été passés par

Ottawa en vertu du "War Measure Act" ou "Mesure de Guerre", avec le désir et l'effet de centraliser à Ottawa, pour des fins de guerre, toute la finance des particuliers, des municipalités, des provinces et du pays.

Québec ne peut pas et ne doit pas se prêter à des manoeuvres médiates ou immédiates qui détermineraient la ruine de l'autonomie provinciale, et, conséquemment, celle du Canada.

Q.— Qu'ont fait les centralisateurs?

R.— Ils ont pris les moyens voulus pour faire battre Duplessis et l'Union Nationale. Ils ont porté M. Godbout au pouvoir et M. Godbout a été leur serviteur, leur esclave; ils ont fait de lui ce qu'ils ont voulu. Ce n'est plus Québec qui mène, c'est Ottawa.

Q.— Que nous a valu à ce point de vue le régime Godbout?

R.— Parce que M. Godbout a tout laissé faire, nous avons eu les rationnements et les restrictions. Les cultivateurs ne peuvent pas se procurer les instruments dont ils ont besoin. C'est Ottawa qui décide des heures et des conditions de travail pour les ouvriers. Ce sont les bureaucrates d'Ottawa qui fixent tous les prix et souvent le cultivateur est obligé de produire à perte. A cause de ce monceau d'ordonnances contradictoires, les cultivateurs ont des tracas et des ennuis; à plusieurs endroits, cette année, ils sont restés avec de grosses quantités de patates qu'ils n'ont pas pu vendre.

Q.— Qu'est-ce que le Rapport Rowell-Sirois ?

R.— En 1938, le gouvernement King a nommé une commission chargée de préparer une nouvelle constitution pour le pays. C'était un moyen pour centraliser à Ottawa. Quand cette commission est venue siéger à Québec, M. Duplessis, alors premier ministre, a déclaré que cette commission n'avait pas de pouvoirs, parce que les provinces, et en particulier la nôtre, n'avaient pas été consultées. Au nom du gouvernement, M. Emery Beaulieu, C.R. l'un des avocats les plus éminents de la province, a soumis un mémoire dans lequel il établit la thèse suivante: ce ne sont pas les provinces qui détiennent leurs pouvoirs d'Ottawa, mais c'est le gouvernement d'Ottawa qui détient ses pouvoirs des provinces. La Confédération est un traité, un Pacte, donc on ne peut le changer sans le consentement des parties contractantes.

Q.— Quelles étaient les conclusions du rapport ?

R.— Centralisatrices ; dirigées contre l'autonomie provinciale, donc contre les droits de la province de Québec et contre les Canadiens français.

Q.— Ce rapport a-t-il été adopté ?

R.— D'abord, tant que Duplessis a été au pouvoir, M. King n'a pas osé le publier. Il l'a publié au mois de mai 1940. Et en janvier 1941, il convoquait une conférence des provinces à Ottawa.

Q.— Quelle fut l'attitude de M. Godbout ?

R.— D'abord, il a refusé de laisser discuter la question au Parlement de Québec avant de se rendre à Ottawa, comme le réclamait M. Duplessis. A

Ottawa, M. Godbout a consenti à tout. Il était prêt à céder tous nos droits. Si le rapport n'a pas été adopté, c'est parce que M. Mitchell Hepburn, premier ministre d'Ontario, appuyé par M. Aberhart et M. Pattulo, s'est opposé. Grâce à l'attitude énergique de ces trois premiers ministres, la conférence a tourné en queue de poisson et le rapport Rowell-Sirois n'a pas été adopté. Cependant, depuis 1940, avec la complicité de M. Godbout, le fédéral est en train d'imposer par des moyens détournés la plupart des conclusions de ce rapport.

Q.— Quels sont les principaux droits que M. Godbout a cédés à Ottawa ?

R.— L'impôt sur les successions et la taxe sur les corporations.

Q.— Quelle importance cela a-t-il ?

R.— Pour qu'elle puisse être maîtresse chez elle, la province doit avoir le contrôle de ses finances. En vertu de la constitution, le fédéral possède le droit d'imposer des taxes indirectes (par exemple une taxe sur le tabac, sur la boisson, les douanes, etc) et les provinces celui d'imposer des taxes directes. Or, si nous perdons nos sources de revenus, nous ne pouvons plus nous administrer nous-mêmes; nous tombons à la merci du fédéral.

Q.— Mais, ces deux sources de revenus, est-ce qu'Ottawa ne doit pas nous les remettre après la guerre ?

R.— Oui, mais l'expérience de l'autre guerre prou-

ve que cela n'arrive jamais. Une fois qu'Ottawa a mis la main sur un droit de la province, elle le garde. Lors de l'autre guerre, le fédéral s'est emparé de l'impôt sur le revenu et il l'a gardé, comme chacun sait.

Q.— Est-ce que le fédéral n'a pas accordé une compensation ?

R.— Oui. Mais justement: pourquoi enlever les droits de la province, si cela ne rapporte pas plus à Ottawa? C'est une façon détournée de centraliser. Et d'ailleurs, comme M. Duplessis l'a déclaré en Chambre lorsque cette question a été discutée, nous n'avons pas le droit d'abandonner des droits certains pour des faveurs incertaines. Et M. Duplessis ajoutait: L'Union Nationale ne permettra pas aux centralisateurs de crucifier la province de Québec, même sur une croix en argent.

Q.— Qu'est-ce que la redistribution des comtés, dont il fut question en 1943 ?

R.— Tous les dix ans, il y a un recensement, au Canada. Et le nombre des comtés pour chaque province est basé sur le chiffre de la population. En 1941, il y eut un recensement. Comme la population de la province de Québec avait augmenté et que celle des autres provinces avait diminué, ces provinces devaient perdre quinze comtés. La constitution exige donc, après chaque recensement, qu'on fasse une nouvelle distribution des comtés. En 1943, M. King a fait amender la constitution afin de ne pas faire cette distribution.

Q.— Pourquoi cela ?

R.— Parce que, les provinces anglaises perdant des comtés, cela augmentait l'influence de la nôtre.

Q.— Que s'est-il passé à cette occasion ?

R.— M. Godbout n'a pas bougé. M. Duplessis a écrit un télégramme à M. Churchill, lui demandant de ne pas laisser amender la constitution par le Parlement de Londres. Mais M. King a refusé de transmettre ce télégramme à M. Churchill.

Q.— Comment se fait-il que c'est avec M. Duplessis et non avec M. Godbout, que M. King a échangé des lettres en cette circonstance ?

R.— Justement parce que M. Godbout, comme toujours, ne s'était pas occupé de défendre les droits de notre province. C'est M. Duplessis qui a accompli cette mission patriotique et qui a discuté publiquement avec M. King.

Q.— Quelles sont les principales autorités que M. Duplessis invoque pour défendre l'autonomie de la province ?

R.— Il a cité le témoignage de tous les grands Canadiens qui ont voulu maintenir l'esprit du Pacte de 1867. D'abord Sir Wilfrid Laurier, qui a déclaré à plusieurs reprises: "La Législature de Québec doit être complètement à l'abri de tout contrôle de la législature fédérale". Honoré Mercier déclarait en 1884: "Les provinces sont souveraines dans les limites de leurs attributions et toute atteinte portée à cette souveraineté est une violation du pacte fédéral".

Q.— Mais Laurier et Mercier étaient des libéraux?

R.— Oui. Et comme le disait un jour M. Duplessis: le parti libéral actuel, qui n'a plus d'ailleurs de libéral que le nom, ferait mieux de respecter leurs enseignements, plutôt que d'organiser des fêtes en l'honneur de ces grands hommes.

Q.— Quelle est la condition première pour que l'autonomie provinciale soit respectée?

R.— Il nous faut à Québec un gouvernement fort, solide, indépendant des partis du fédéral. Et seule l'Union Nationale, comme on a pu s'en rendre compte, remplit toutes ces conditions. Cela suffirait à lui assurer la suprématie, mais il y a encore bien d'autres questions dans lesquelles sa supériorité est réelle. Nous allons examiner ensemble les principales.

CHAPITRE CINQ

Les finances

Q.— D'où provient l'argent dont dispose le gouvernement pour administrer la province?

R.— Du produit des taxes, des impôts, des droits de coupe ou autres. Et si cela ne suffit pas, le gouvernement peut emprunter.

Q.— Quelle est l'origine de la dette?

R.— Presque tous les gouvernements, depuis la Confédération, ont fait des emprunts. Ainsi, lorsque M. Duplessis a pris le pouvoir, en 1936, la dette de la province, en 1936, était de \$160 millions.

Q.— La dette avait-elle augmentée sous le régime Taschereau?

R.— Oui, elle a plus qu'augmenté: elle a doublé. De 1932 à 1936, la dette a été augmentée de \$99 millions, soit une moyenne de \$20 millions par année durant cinq années de suite.

Q.— Et de combien a-t-elle augmentée sous le régime Duplessis?

R.— Exactement de \$97 millions.

Q.— Où peut-on se procurer ces chiffres officiels?

R.— Dans un livre que le gouvernement publie chaque année et qui s'appelle LES COMPTES PUBLICS. M. Paul Beaulieu, député de St-Jean, a publié tous ces chiffres dans une brochure intitulée: **La vérité à propos des finances provinciales.**

Q.— Pourquoi M. Duplessis a-t-il augmenté la dette?

R.— Parce qu'il avait besoin d'argent pour entreprendre les grandes oeuvres de l'Union Nationale et qu'il voulait venir en aide aux classes les moins fortunées de la société. C'était pendant la crise économique, et pour relever la province, il fallait mettre de l'argent en circulation en faisant travailler les gens et en instituant le crédit agricole pour les cultivateurs.

Q.— Le gouvernement Duplessis a-t-il augmenté les taxes et les impôts?

R.— Il n'a pas imposé une seule taxe nouvelle et il n'a pas augmenté celles qui existaient avant lui.

Q.— Le gouvernement Duplessis a-t-il augmenté les revenus de la province?

R.— Oui, mais sans imposer de taxes. Il a fait payer les grosses compagnies qui avant lui obtenaient des faveurs du gouvernement.

Q.— Le régime Godbout a-t-il augmenté les taxes?

R.— Oui, d'au moins \$30 millions par année. La taxe de vente à elle seule rapporte \$13 millions par année.

Q.— Dans ce cas, les revenus du gouvernement Godbout sont beaucoup plus élevés que ceux du régime Duplessis?

R.— Oui. Voici les chiffres officiels de ce qu'ils ont retiré:

Gouvernement DUPLESSIS:

1937: \$42,300,000

1938: \$53,300,000

1939: \$60,800,000

Total: \$156,400,000

Gouvernement GODBOUT:

1942: \$91,999,000

1943: \$92,700,000

1944: \$92,200,000

Total: \$276,899,000

Donc, alors qu'en trois ans, M. Duplessis avait retiré \$156 millions, en trois ans également, M. Godbout a retiré \$276 millions. Autrement dit, le gouvernement Godbout a retiré du peuple, en trois ans seulement, \$120 millions de plus que le gouvernement Duplessis avait retiré de 1936 à 1939.

Q.— Ainsi, les taxes rapportent à M. Godbout \$40 millions de plus par année qu'elles rapportaient à M. Duplessis.

R.— Exactement.

Q.— M. Godbout a-t-il emprunté quand même?

R.— Oui, car il a augmenté la dette de \$70 millions.

Q.— Mais qu'est-ce que M. Godbout a fait de tout cet argent?

R.— C'est ce qu'il faut lui demander. Il a réduit le budget de l'agriculture et de la colonisation; il a réduit les pensions aux vieillards; il n'accorde presque rien pour le crédit agricole. Mais par ailleurs, il a placé 6,000 nouveaux fonctionnaires au Parlement. Il a augmenté le salaire des ministres et des amis du parti libéral.

Q.— Les libéraux disent qu'ils sont obligés de payer les dettes de l'Union Nationale?

R.— C'est un mensonge éhonté, car ils n'ont pas payé un seul sou; loin de diminuer la dette, ils l'ont augmentée.

Q.— Quelle différence faites-vous entre les deux administrations?

R.— Duplessis a entrepris des travaux nombreux qui demeurent un acquis pour la province. Il a accordé en trois ans \$35 millions pour le crédit agricole. C'est son gouvernement qui, le premier, a payé des pensions aux vieillards, des allocations aux mères nécessiteuses. Il a augmenté le budget de la colonisation et de l'agriculture. Il a dépensé en trois ans \$74 millions pour soulager le chômage; \$30 millions en secours directs et \$43 millions en travaux de chômage. Et cependant, il n'a pas augmenté une seule taxe et il a augmenté la dette de \$97 millions, seulement.

Tandis qu'à cause de la prospérité factice créée par les industries de guerre, M. Godbout ne dépense rien pour le chômage.

Q.— Que faut-il conclure de cela?

R.— Que sous le régime Godbout, il y a eu gaspillage, et nous allons le démontrer dans les chapitres suivants.

Q.— Et les libéraux ont critiqué l'administration financière de Duplessis?

R.— Oui. Ce fut l'un de leurs mots d'ordre aux élections de 1939. Ils répandaient dans la provin-

ce la légende que Duplessis endettait la province et qu'il allait la ruiner.

Q.— Peuvent-ils encore faire cela aujourd'hui?

R.— Ils peuvent essayer, mais ça ne prendra plus. Car le peuple est maintenant renseigné et il peut comparer l'administration Duplessis avec celle des grands génies financiers qui gouvernent depuis cinq ans.

Q.— Le gouvernement fédéral dépense-t-il beaucoup?

R.— Il dépense pour la guerre treize millions par jour; il dépense plus en une semaine que le gouvernement Duplessis a dépensé en trois ans. Et ces messieurs les libéraux ne disent rien.

Q.— Est-ce qu'il emprunte lui aussi?

R.— Vous savez comme moi qu'il en est rendu au sixième emprunt dit de la Victoire.

Q.— Et le fédéral fait des cadeaux?

R.— Il a déjà donné deux cadeaux de un milliard chacun à l'Angleterre, et cette année un autre cadeau de \$800,000,000.

Q.— Pouvez-vous montrer ce que c'est qu'un milliard?

R.— Voici une brève comparaison:

Une piastre	\$1.00
Cent piastres	\$100.00
Mille piastres	\$1,000.00
Cent mille piastres	\$100,000.00

Un million	\$1,000,000.00
Un milliard	\$1,000,000,000.00

Q.— Et qu'est-ce que ça peut représenter, un milliard ?

R.— Cette somme représente un don de \$6,666.66 à chaque cultivateur; à tous et chacun des deux cent cinquante mille ouvriers dans la province, la construction gratuite d'une maison de \$4,000.00.

CHAPITRE SIX

L'agriculture et la colonisation

Q.— M. Godbout dit qu'il est un cultivateur; est-ce exact ?

R.— M. Godbout n'est pas un cultivateur; c'est un gentleman-farmer. Avant d'être ministre, il était professeur d'agriculture; c'est un agronome.

Q.— Mais il possède une ferme ?

R.— Oui, une magnifique ferme, à Frelighsburg, dans le comté de Missisquoi. Mais il ne cultive pas lui-même. M. Lucien Lamoureux, ancien député libéral d'Iberville, qui est un cultivateur vrai lui, disait en parlant de M. Godbout: "Lui, il fait vivre sa terre, tandis que moi, c'est ma terre qui me fait vivre".

Q.— M. Godbout s'occupe aussi d'élevage ?

R.— Oui, c'est un éleveur d'animaux de race. C'est



L'Hon. M. MAURICE DUPLESSIS

lui qui était jusqu'à ces derniers temps propriétaire du célèbre étalon nommé Boulot de Gambermont.

Q.— Est-ce que ses animaux ont déjà été primés aux expositions?

R.— Oui, et cela était injuste pour les cultivateurs d'avoir un tel concurrent.

Q.— Qu'est-ce que M. Godbout a fait pour l'agriculture depuis qu'il est premier ministre?

R.— Il n'a apporté aucune réforme un peu importante. Il a continué la vieille politique du régime Taschereau: des petits octrois ça et là, surtout à la veille des élections, et toujours avec des considérations politiques.

Le Crédit Agricole

Q.— Qui a institué le crédit agricole dans notre province?

R.— M. Maurice Duplessis, dès l'automne de 1936.

Q.— Combien a-t-il mis à la disposition des cultivateurs?

R.— En trois ans, la somme de \$35 millions.

Q.— A qui avait été confiée l'organisation de l'Office du Crédit Agricole?

R.— Au Notaire Eugène Poirier, président des Caisses Populaires.

Q.— Combien le gouvernement Godbout a-t-il prêté de 1939 à 1944?

R.— Seulement 12 millions de dollars.

Q.— Comment expliquez-vous cela?

R.— Parce que M. Godbout, lui, est en faveur du prêt fédéral.

Q.— Quelle différence y a-t-il entre les deux?

R.— Le prêt fédéral ne convient pas à notre province, parce qu'il exige trop de garanties, que le taux d'intérêt est trop élevé; on dit que c'est un prêt qui ne prête pas. En voici la preuve: de 1930 à 1937, le nombre de cultivateurs de notre province qu'ont emprunté du fédéral est de 683 seulement.

Q.— Pourquoi M. Godbout est-il opposé au prêt provincial?

R.— D'abord, parce qu'il est contre cette mesure. Il prétend que les cultivateurs ont trop de crédits et il était d'avis, avant 1936, que les cultivateurs ne paieraient pas leur dû à la province.

Q.— Cela est-il juste?

R.— Non. Tous, ils ont remboursé et ils ont fait honneur à leurs engagements.

Q.— Pouvez-vous prouver que M. Godbout est opposé au crédit provincial?

R.— Le 10 novembre 1933, il déclarait devant les membres de l'U.C.C.: "Le plus mauvais service qu'on peut rendre à l'agriculture dans notre province, c'est de demander un prêt agricole. Et nous pourrions multiplier ses déclarations dans le même sens.

Q.— Combien de prêts ont été consentis sous l'Union Nationale?

R.— 12,624 en trois ans. Sur ce nombre, il y a 10,752 pères de famille qui ont obtenu des prêts, de sorte que le nombre de personnes qui en ont bénéficié, avec les femmes et les enfants, est de 57,144.

Q.— A quoi a servi le prêt agricole?

R.— Ceux qui ont emprunté ont d'abord remboursé les emprunts hypothécaires qu'ils avaient; cela forme un montant de \$22 millions. Les dettes ordinaires qu'ils ont éteintes s'élèvent à \$7 millions. Le reste a servi à payer les taxes scolaires et municipales.

Q.— Quels ont été les bienfaits de cette mesure?

R.— D'abord, des centaines de familles ont pu demeurer sur leurs terres; des milliers de fils de cultivateurs ont pu s'établir sur une terre et fonder un foyer. Le taux d'intérêt a baissé dans les campagnes.

Q.— Comment cela?

R.— Les cultivateurs qui avaient des dettes payaient en moyenne un intérêt de 6 pour cent. Or, ils ont obtenu de l'argent du crédit agricole à 3 pour cent. Ce fut en tout pour eux une économie de \$1,400,000.

Q.— Continuez les bienfaits...

R.— Les cultivateurs ont pu se libérer de leurs dettes. Ils ont pu améliorer et moderniser leurs fermes, s'acheter ce dont ils avaient besoin. Enfin, cette réforme leur a donné confiance en eux-mêmes. Et ce fut \$35 millions d'argent qui circu-

la dans les campagnes, créant une prospérité générale. Enfin, les cultivateurs ont repris confiance. Ils sont devenus libres sur une terre libre.

Q.— Qu'a fait M. Godbout avec le crédit agricole?

R.— Il a accordé les prêts au compte-goutte: \$15 millions en cinq ans, alors que l'Union Nationale avait prêté \$35 millions en trois ans. De plus, il a saboté cette oeuvre.

Q.— Comment cela?

R.— En augmentant le taux d'intérêt, qui était de 4 pour cent, à 5.71 pour cent.

Q.— Quel fut le résultat de cette politique?

R.— Le tableau suivant en donnera une idée: Sous l'Union Nationale, de 1936 à 1939, il y eut 12,624 prêts, tandis que de 1939 à 1944, sous M. Godbout, il y en eut 4,815 seulement.

Q.— M. Duplessis se propose-t-il de continuer cette politique?

R.— Oui, et de la développer davantage. Cette réforme fait partie d'un vaste plan pour sauver d'abord et faire progresser l'agriculture dans notre province. C'est là une politique de grand patriote.

Politique agricole

Q.— Quelles sont les idées de M. Duplessis au sujet de l'agriculture?

R.— Il considère avec raison que l'agriculture est notre principale richesse; que la prospérité des cultivateurs est absolument nécessaire à la pros-

périté générale de la province; que les campagnes sont notre grand réservoir de capital humain; enfin, qu'il faut venir en aide aux cultivateurs si on veut arrêter l'exode des campagnes vers les villes.

Q.— A part le crédit agricole, quelles ont été ses principales mesures?

R.— D'abord, il a augmenté le budget de l'agriculture. Ensuite, il a créé une Chambre Agricole Provinciale, composée de techniciens et de cultivateurs véritables. C'était un organisme destiné à étudier les problèmes agricoles et à préparer des directives au gouvernement; la Chambre était composée de 12 membres, dont sept nommés par le gouvernement, les cinq autres étant: le directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, le directeur de la Faculté Agricole du Collège MacDonald, le directeur de l'Institut Agricole d'Oka, le président de la Corporation des Agronomes et le président de l'U. C.C.

Q.— Quels sont les services rendus par la Chambre Agricole Provinciale?

R.— Organisme professionnel d'étude et de consultation en matière agricole, cette Chambre a exercé une influence considérable durant ses trois années d'existence. Elle était le porte-parole officiel des cultivateurs auprès du gouvernement. Elle constituait un véritable conseil économique pour l'agriculture; c'était un excellent moyen de sortir l'agriculture de la petite politique.

Q.— Cet organisme existe-t-il encore?

R.— Non. M. Godbout, qui croit tout savoir, préfère se fier à des organisateurs politiques, et il a aboli cette Chambre.

Q.— Qu'est-ce que M. Duplessis a fait ensuite?

R.— Il a fondé quatre nouvelles écoles moyennes d'agriculture: à Nicolet, à Chicoutimi, à Ville-Marie et dans la Gaspésie.

Q.— Y a-t-il d'autres réformes?

R.— Celle-ci, qui est très importante. L'Union Nationale a fait conclure une entente durable et solide entre deux grands organismes qui jusque là ne s'entendaient pas: l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée.

Q.— Quelles sont les autres réformes en quelques mots?

R.— C'est l'Union Nationale qui a permis la création de la Corporation des Agronomes; qui a décentralisé l'agronomie de façon à ce que l'agronome soit en contact avec le cultivateur; c'est l'Union Nationale qui a augmenté le budget de l'agriculture, qui a conclu des ententes très favorables à nos cultivateurs avec les autres provinces; qui a commencé le drainage méthodique dans la province, en asséchant par exemple la savane de Bellechasse; l'Union Nationale a augmenté dans des proportions considérables le nombre des bourses pour les études agricoles; elle a fondé un orphelinat agricole au Lac Sergent. Nous n'en finirions pas, si nous devions énumérer

toutes les réformes qu'elles a opérées en trois ans. Et ce n'était là qu'un commencement!

La colonisation

Q.— Qu'entend-on par colonisation?

R.— C'est l'établissement de familles canadiennes françaises sur des terres nouvelles ou sur des terres qui avaient été abandonnées.

Q.— Qu'a fait le gouvernement Duplessis dans ce domaine?

R.— Il a d'abord augmenté le budget de la colonisation, le portant, en 1937, jusqu'à 12 millions de dollars.

Q.— Quelle a été sa principale réforme?

R.— L'Union Nationale a rendu le colon libre sur une terre libre. Autrefois et encore maintenant sous le régime Godbout, les compagnies pillaient le bois sur les lots et ne laissaient rien aux colons.

Q.— Combien de nouveaux colons a-t-il établis?

R.— En trois ans, 16,460 familles, soit un total de 75,000 personnes. Le gouvernement Duplessis a établi plus de Canadiens français sur la terre qu'il y avait de Canadiens français au pays en 1760 lorsque le Canada a été cédé à l'Angleterre. En 1760, nous étions 65,000 et nous sommes aujourd'hui 4 millions. C'est dire que l'oeuvre de l'Union Nationale dans le domaine de la colonisation est un merveilleux placement pour l'avenir.

Q.— Où ont été établis ces colons?

R.— D'abord sur les terres cultivables dans les vieilles paroisses, et ensuite dans les centres nouveaux de l'Abitibi, du Témiscamingue et de la Gaspésie.

Q.— Qu'a fait M. Godbout depuis 1939?

R.— Pas grand chose. Il prétend que les temps actuels ne sont pas favorables à la colonisation. Il a un budget de colonisation qui s'élève à 4 millions, dont 2 millions passent pour les salaires des fonctionnaires.

Q.— A-t-il établi de nouveaux colons?

R.— Environ 400 par année, ce qui est très peu, comparé aux 16,460 familles établies par l'Union Nationale en trois ans. De plus, M. Godbout n'a pas voulu prendre les moyens requis pour protéger les fils de cultivateurs et de colons contre la conscription.

Q.— N'a-t-il pas passé une loi durant la dernière session au sujet d'un prêt aux colons?

R.— Oui, une loi mesquine. Le gouvernement ne met pas d'argent à la disposition des colons. Il permet aux Caisses Populaires de leur prêter. Le gouvernement ne garantit même pas le remboursement du capital: il paie seulement une partie des intérêts. Comme on le voit, ce n'est pas très généreux.

Q.— Qu'a dit l'Union Nationale de cette loi?

R.— Que cette loi n'était pas favorable aux caisses populaires ni aux colons. L'Union Nationale est d'avis qu'il faut instituer un prêt aux colons comme elle a institué un prêt pour les cultivateurs.

CHAPITRE SEPT

Lois ouvrières

Q.— Qu'avions-nous en fait de législation ouvrière lorsque l'Union Nationale a pris le pouvoir en 1936 ?

R.— Une commission des accidents du travail qu'il fallait réformer et une loi des conventions collectives arrachée de force quelques années auparavant au régime Taschereau et que l'ancien gouvernement essayait de rendre inopérante.

Q.— Comment le gouvernement Duplessis a-t-il procédé ?

R.— Il a d'abord fait disparaître les principales sources d'abus.

Q.— Qu'a-t-il fait à ce sujet ?

R.— Il a d'abord rétabli en faveur de l'accidenté, le recours de droit commun contre une personne autre que son employeur. Prenons un ouvrier qui est victime d'un accident du travail: il réclame contre son employeur devant la Commission; mais si la faute de cet accident est due à une autre personne, il n'avait pas, avant 1936, le droit de poursuivre cette personne. Avec la loi Duplessis, l'accidenté pouvait donc obtenir une plus forte indemnité et c'était une nouvelle protection pour lui et sa famille. Il est à remarquer que l'opposition libérale du temps a voté contre cette mesure.

Q.— A-t-il adopté une autre loi au sujet des accidents du travail ?

R.— Oui. Il a remis à l'accidenté le droit de choisir lui-même son médecin.

Q.— Quel était le but de ce changement ?

R.— C'est que l'accidenté n'était plus à la merci de son employeur; il avait son propre médecin pour le soigner d'abord et pour le protéger ensuite quand venait le temps d'évaluer son incapacité.

Q.— L'Union Nationale a-t-elle adopté des législations nouvelles ?

R.— C'est l'Union Nationale qui a créé l'Office des Salaires Raisonables, dès 1937. M. Duplessis a nommé comme président un magistrat de haute compétence, absolument indépendant des partis politiques: M. le Juge Ferdinand Roy. L'office a rendu plusieurs ordonnances, dont la fameuse ordonnance numéro 4 qui augmentait les salaires de 750,000 travailleurs dans la province.

Q.— Quels étaient ces travailleurs ?

R.— Les travailleurs qui font partie des unions ou des syndicats peuvent se protéger, mais c'est le petit nombre qui en font partie. Il y avait, surtout en 1936 et 1937, des milliers et des milliers d'employés qui ne faisaient partie d'aucune association; le gouvernement Duplessis a voulu les protéger.

Q.— Et qu'a-t-il fait pour les ouvriers syndiqués ?

R.— Il a adopté une loi pour permettre la liberté d'association.

Q.— Que disait cette loi?

R.— Un ouvrier avait le droit d'entrer dans l'association de son choix; il était défendu à un employeur de le refuser parce qu'il faisait partie de telle ou telle association ou parce qu'il ne faisait partie d'aucune. Cette loi est connue sous le nom de Bills 19 et 20.

Q.— Ce sont ces bills qui ont tant été critiqués par les adversaires de l'Union Nationale?

R.— Oui, avec mauvaise foi. Ils eurent beau jeu, car cette législation était absolument nouvelle dans notre province et les esprits n'étaient pas suffisamment préparés.

Q.— Qu'a fait M. Godbout, lui?

R.— Après avoir critiqué cette législation, il l'a évidemment abolie dès 1940. Mais à la session de 1944, il a été obligé d'adopter une loi absolument semblable dans les grandes lignes.

Q.— Y a-t-il eu des grèves au temps de l'Union Nationale?

R.— Il n'y en eut qu'une seule un peu grave, celle de la Dominion Textile à St-Grégoire de Montmorency. Elle était due pour une bonne part à l'incompréhension de certains dirigeants. Son Eminence le Cardinal Villeneuve est intervenu personnellement, pour recommander aux grévistes de choisir l'hon. Maurice Duplessis comme arbitre, et immédiatement, la grève a été réglée à la satisfaction des ouvriers.

Q.— Y en a-t-il eu sous le régime Godbout?

R.— Oui, et plusieurs, surtout dans les grandes

villes. A Québec, à deux reprises, les employés des chantiers maritimes ont déclaré la grève. A Montréal, il y a eu une grève des employés de tramways en plein hiver. Puis dans l'hiver 1943-1944, une grève des policiers et pompiers de Montréal, qui est la grève la plus grave jamais survenue dans notre province. Enfin, dans le même hiver, il y a eu une grève générale de tous les employés civiques de la ville de Montréal.

Q.— Qui était responsable de ces grèves?

R.— En grande partie le gouvernement lui-même, car depuis 1940, la ville de Montréal était sous la tutelle du gouvernement, qui l'administrait par le truchement de la commission municipale, commission dont M. T.-D. Bouchard était le grand maître.

Q.— L'Union Nationale a-t-elle fait autre chose pour les travailleurs?

R.— Elle a fait ceci qui doit être assez important: elle leur a procuré du travail.

Q.— Et le gouvernement Godbout?

R.— Il n'a pas donné de travail; il comptait uniquement sur les industries de guerre.

Q.— Au point de vue législation sociale?

R.— M. Godbout s'est contenté de démolir les législations de l'Union Nationale. Et pour le reste, il s'en remettait à Ottawa, ce qui permettait là encore au fédéral d'envahir le champ de la législation provinciale.

Q.— Quelles ont été les conséquences de cet aban-

don ?

R.— Il serait trop long d'énumérer ces conséquences au point de vue de la perte de l'autonomie de notre province. Mais en voici quelques-unes aussi graves. D'abord, en refusant de donner du travail le régime Godbout forçait les hommes et les jeunes gens à s'enrôler dans l'armée. Le fédéral en a profité pour imposer la conscription de façon déguisée et hypocrite. Aujourd'hui, c'est le SERVICE SELECTIF qui mène tout. Ottawa peut dire à un ouvrier: vous allez aller travailler dans une autre ville, même dans une autre province.

Q.— Y eut-il d'autres conséquences ?

R.— Celle-ci, qui est aussi très grave. Le fédéral emploie le plus possible de femmes et de jeunes filles dans les industries de guerre, afin de forcer les hommes et les jeunes gens à s'enrôler dans l'armée. Or, les conditions de travail de ces femmes et jeunes filles ne sont pas justes. Cela crée un problème social et même national des plus angoissants. A tel point que les sociologues et les autorités religieuses en sont fort préoccupés.

Q.— L'Union Nationale est-elle en faveur des grands travaux publics ?

R.— Oui, et elle en a donné la preuve de 1936 à 1939. Même si ces travaux coûtent cher, ce ne sont pas des dépenses inutiles, puisqu'il s'agit de donner la primauté au capital humain sur l'argent; et de plus, ces travaux constituent des véritables placements, puisqu'ils dotent une province d'oeuvres durables.

CHAPITRE HUIT

Législation sociale

Q.— Qu'est-ce que la législation sociale ?

R.— Telle que conçue par l'Union Nationale, la législation sociale c'est l'application par le gouvernement des principes de charité chrétienne.

Q.— Comment cette charité se manifeste-t-elle ?

R.— En venant en aide à ceux qui ont besoin d'assistance, de secours ou d'encouragement. Dans toute société, il y a une foule de gens qui sans être des pauvres, ont besoin du concours du gouvernement. Pour ne prendre qu'un exemple, c'est bien le cas des aveugles.

Q.— Est-ce quelque chose de nouveau, que la législation sociale ?

R.— En Europe et aux Etats-Unis, on a commencé depuis un quart de siècle ou un demi siècle. Dans notre pays, c'est plus récent. Quant à la province de Québec, il n'y avait rien de fait en 1936, quand l'Union Nationale a pris le pouvoir.

Q.— Comment expliquez-vous ce retard ?

R.— Il est dû en grande partie à la faute de M. Alexandre Taschereau personnellement et ensuite à l'esprit qui animait son parti et qui d'ailleurs l'anime encore. Le régime libéral s'est toujours occupé beaucoup plus des puissants et des riches

que des gens peu fortunés. Ce parti ne pense au peuple qu'à la veille des élections: il lui jette alors quelques piastres pour récolter des votes.

Q.— Et dans l'Union Nationale, c'est différent?

R.— L'Union Nationale est un parti jeune, qui comprend et qui veut réaliser des progrès. De plus, son chef est un homme de coeur, un homme généreux, comme il l'a démontré durant les trois années qu'il a été premier ministre. Jamais un chef de gouvernement, chez nous, n'a manifesté autant d'esprit chrétien.

Q.— Quelles sont les principales mesures qu'il a adoptées?

R.— La pension aux vieillards, l'allocation aux mères nécessiteuses et la pension aux aveugles.

Q.— Qui paye ces pensions?

R.— Dans le cas de la pension aux vieillards, le gouvernement fédéral paye les trois quarts et la province l'autre quart. Le fédéral paye aussi une partie de la pension aux aveugles, et quant à l'allocation aux mères nécessiteuses, c'est la province qui la paye en entier.

Q.— Depuis quand la province paye-t-elle ces pensions?

R.— Tous ceux qui ont un peu de mémoire savent que c'est depuis 1936 seulement, c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir de l'hon. Maurice Duplessis. Mais les autres provinces payaient des pensions aux vieillards depuis douze ans. M. Taschereau refusait, lui. Et comme le fédéral paye

sa part de ces pensions avec le produit des taxes, il arrivait ceci: la province de Québec contribuait à payer des pensions aux vieux et aux vieilles des autres provinces et elle ne retirait rien.

Q.— Qu'est-ce que l'allocation aux mères nécessiteuses?

R.— On appelle mère nécessiteuse une veuve ou une femme dont le mari est malade et qui a des enfants en bas de 16 ans. Le gouvernement lui paye une pension pour la faire vivre, elle et ses enfants; le montant de la pension est évidemment basé sur le nombre des enfants.

Q.— Quel est le but de cette allocation?

R.— C'est de permettre à cette mère de famille de rester à son foyer et d'élever ses enfants, plutôt que d'être obligée de gagner sa vie et de placer ses enfants dans des hospices ou les abandonner sans surveillance.

Q.— Quelles sont les autres lois sociales adoptées par le gouvernement Duplessis?

R.— C'est le gouvernement Duplessis qui a créé le ministère de la Santé dans notre province. Jusque là, c'était le secrétaire provincial, généralement un avocat, qui s'occupait de la santé et de l'hygiène.

Q.— A qui ce ministère a-t-il été confié?

R.— A un médecin compétent et distingué, qui avait pratiqué toute sa vie: l'hon. Dr Albini Paquette.

Q.— Et qu'a fait M. Godbout?

R.— Il a nommé comme ministre de la Santé un pharmacien, M. Henri Groulx.

Q.— Quelles sont les principales oeuvres de ce ministère ?

R.— C'est sous l'Union Nationale que la lutte contre la tuberculose a été organisée de façon systématique et scientifique. L'hon. Dr Paquette a favorisé toutes les initiatives fécondes. Le gouvernement a aussi encouragé par tous les moyens pratiques la lutte contre le cancer. De plus, il a accordé des octrois généreux aux hôpitaux et à toutes les maisons d'hospitalisation, hospices et orphelinets.

Q.— Pouvez-vous citer un exemple concret ?

R.— Nous pourrions en citer plusieurs, mais le plus beau à notre sens, c'est le Sanatorium de Mont-Joli dans le comté de Matane. C'est un hôpital des plus modernes, construit sur un site enchanteur, et qui peut recevoir plus de trois cents patients.

Q.— Le gouvernement Duplessis a-t-il fait autre chose en ce domaine ?

R.— Il s'est intéressé activement aux oeuvres de jeunesse et de protection de l'enfance. Il a construit des parcs, des jardins publics, des terrains de jeux, des piscines.

Q.— Est-ce que ce sont là des oeuvres bien utiles ?

R.— Non seulement utiles, mais nécessaires. Ce sont des oeuvres sociales, et voici pourquoi. Elles ont pour but de donner aux enfants des familles moins fortunées les mêmes avantages que les en-

fants des familles riches. Par exemple, les familles qui ont le moyen vont passer l'été à la campagne; il est bien du moins que celles qui n'ont pas cet avantage puissent permettre à leurs enfants de se délasser, de prendre leurs ébats, de se développer physiquement.

Q.— Et M. Godbout, qu'a-t-il fait dans ce domaine ?

R.— Il avait promis de créer des centres de loisirs dans les campagnes afin de les rendre attrayantes. Voici en effet ce qu'il déclarait le 9 octobre 1939 :

“Le vrai besoin de la vie rurale, c'est la gaieté. Un village triste est vite abandonné par la jeunesse qui est attirée par la joie artificielle des villes. Le gouvernement libéral s'efforcera d'égayier la vie paysanne en collaborant avec le clergé et l'association agricole à établir dans chaque région un centre de divertissement où chacun trouvera sa distraction favorite”.

Q.— Et où a-t-il créé ces centres de loisirs ?

R.— Il y en a un peu partout dans la province: ce sont les camps militaires où on envoie les conscrits et les recrues. Voilà comment M. Godbout a accompli sa promesse.

Q.— Est-ce tout ?

R.— Pendant quatre ans, M. Godbout n'a rien fait et tout le monde le sait. Mais dans le cours de l'hiver 1943-44, il y a eu des drames affreux dans la province. On a découvert que de nom-

breux bébés mouraient, dans les GARDERIES de Montréal, faute de soins et même à cause de mauvais traitements. Alors, le gouvernement Godbout a voulu faire quelque chose.

Q.— Qu'a-t-il fait au juste?

R.— Il a adopté quelques lois en vitesse, à la fin d'une session qui durait depuis cinq mois. Il a fait cela à la veille des élections. En lisant ces lois, on s'aperçoit qu'elles n'améliorent rien. C'est un moyen pris par le régime pour placer des amis politiques en créant de nouvelles fonctions.

Q.— Le gouvernement Duplessis a-t-il fait autre chose pour l'enfance?

R.— D'abord, en donnant du travail, il a permis au père de famille d'élever ses enfants plus humainement. Comme nous le verrons plus loin, il a fait beaucoup pour l'éducation. La pension aux mères nécessiteuses est aussi une oeuvre sociale pour la protection de l'enfance. Enfin, il a adopté une loi pour défendre le travail des enfants dans les usines, parce que c'est nuisible pour leur santé.

Q.— L'Union Nationale a-t-elle adopté quelque loi pour protéger la société contre les menées révolutionnaires?

R.— Oui. C'est l'Union Nationale, seule au Canada, qui a protégé la société contre le communisme et le bolchévisme. Les communistes veulent détruire l'ordre social, la religion et toutes nos institutions. Comme le gouvernement fédéral ne voulait pas mettre fin à leurs menées subver-

sive, le gouvernement Duplessis a adopté une loi pour arrêter leur propagande. C'est la loi dite du cadenas.

Q.— Cette loi a-t-elle été bien vue?

R.— Les autorités religieuses et tous ceux qui veulent le bien de notre province l'ont approuvée. Mais elle fut mal vue dans certains coins des autres provinces, où on se fait une drôle d'idée de la liberté. Quant aux chefs du parti libéral, ils ont critiqué cette mesure comme toutes les autres.

Q.— Qu'est-il advenu de cette loi?

R.— M. Godbout ne l'a jamais appliquée. Il avait peur de mécontenter les communistes. Mais le gouvernement fédéral a procédé autrement. Après avoir blâmé M. Duplessis, il a fait arrêter les communistes, lui, lors de la déclaration de guerre, parce que les communistes étaient contre l'Angleterre. A ce moment, la Russie marchait avec l'Allemagne. C'est ainsi que Tim Buck et douze de ses compagnons ont été mis en prison. Depuis que la Russie est en guerre contre l'Allemagne, les communistes sont en faveur de l'Angleterre. Alors, le ministre de la Justice, M. Louis St-Laurent, les a remis en liberté.

Q.— Et que font les communistes, maintenant?

R.— Ils ont changé de nom. Ils s'appellent le parti progressiste-ouvrier. Un député communiste, Fred Rose, de Montréal, siège à Ottawa et il appuie le gouvernement King. De même, les communistes accordent leur appui au parti libéral.

Au milieu de juin dernier, ils tenaient une assemblée à Québec et LE SOLEIL, organe du parti libéral, annonçait cette assemblée en grosses lettres, avec le nom de Tim Buck comme orateur. (Voir le SOLEIL de samedi, 17 juin, dernière page). Mais la jeunesse de Québec n'a pas voulu les laisser parler, et elle a brisé l'assemblée de Tim Buck. Cet incident n'aurait pas été nécessaire, si M. Godbout avait appliqué la loi du cadenas.

L'immigration

Q.— Qu'est-ce que l'immigration?

R.— C'est la venue d'étrangers qui viennent habiter dans notre pays.

Q.— Y en eut-il beaucoup par le passé?

R.— Oui, beaucoup trop, mais cependant, la province de Québec a été plutôt épargnée.

Q.— Est-ce qu'il est actuellement question d'immigration?

R.— Oui, il y a un mouvement pour faire venir dans la province de Québec des immigrants d'Europe Centrale, surtout des Juifs.

Q.— Quelle preuve en avez-vous?

R.— Il en est question très souvent dans les journaux, qui annonçaient l'arrivée d'immigrés. De plus, le Canada a maintenant un agent d'immigration à Lisbonne, au Portugal. Surtout, l'hon. Maurice Duplessis a en sa possession un document irréfutable.

Q.— Quel est ce document?

R.— C'est une lettre d'un nommé Roscovitch au Rabbin Schawartz, de Montréal, au nom de la Zionist International Fraternity. Roscovitch déclare qu'il y a un projet pour faire venir ici 100,000 réfugiés juifs, et il demande au Rabbin de travailler pour le parti libéral, parce que ce parti est en faveur de ce projet d'immigration.

Q.— Que s'est-il passé alors?

R.— Le député Juif de St-Louis, M. Hart, a protesté parce que M. Duplessis a dénoncé cette affaire. Il a prétendu que ce serait une excellente chose qu'il vienne des milliers de juifs dans la province de Québec parce que cela, dit-il, habituerait les Canadiens-français à avoir de la largesse d'esprit.

Q.— Qu'est-ce que M. Duplessis a répondu?

R.— Pendant que les nôtres sont dans l'armée, en Europe ou ailleurs, et qu'ils sont employés dans les industries de guerre, il ne faut pas que les étrangers viennent ici prendre leur place. Surtout des gens qui n'ont ni notre mentalité, ni notre religion, ni notre langue.

Q.— Et qu'est-ce que le gouvernement a fait?

R.— Les députés libéraux et les ministres ont voté en faveur de la motion Duplessis, mais ils étaient de mauvaise humeur. Si cette motion a été adoptée, c'est parce que le chef de l'Union Nationale avait éveillé l'attention publique.

Nos ressources naturelles

Q.— Qu'entendez-vous par "ressources naturelles" ?

R.— Ce sont les richesses que la Providence et la nature ont mises à notre portée, à notre disposition et dont nous pouvons tirer profit. C'est là une source de richesses nationales.

Q.— Quelles sont les principales ?

R.— Nos forêts, les rivières et chûtes d'eau qui produisent de l'énergie électrique, les mines, la chasse et les pêcheries.

Q.— Comment ces ressources naturelles deviennent-elles des richesses ?

R.— Pour cela, il faut les exploiter, les transformer, les faire produire; surtout, il faut faire en sorte que ce soient les nôtres, et non les étrangers, qui en bénéficient.

Q.— Qu'ont fait, à ce point de vue, les anciens régimes ?

R.— Il est aujourd'hui admis que le régime de Sir Lomer Gouin comme celui de M. Alexandre Tachereau ont laissé les capitalistes étrangers s'emparer de nos ressources naturelles. Comme l'a dit, répété et démontré M. Duplessis: Ils ont vendu notre droit d'ainesse pour un plat de lentilles.

Q.— Comment l'Union Nationale a-t-elle procédé ?

R.— Il fallait commencer par le commencement. Le gouvernement Duplessis a d'abord passé une loi pour obliger toutes les compagnies qui exploitent nos ressources naturelles à prendre des chartes provinciales.

Q.— Pourquoi cela ?

R.— Afin qu'elles soient soumises aux lois de la province, lois que l'Union Nationale a adoptées, et afin aussi que le gouvernement de la province puisse les surveiller et les contrôler.

Q.— Et après ?

R.— Dès 1937, le gouvernement Duplessis a entrepris l'inventaire de nos ressources naturelles. Il fallait savoir exactement ce que nous possédions, quel parti la province pouvait en tirer; savoir exactement ce qui avait été concédé et ce qui nous restait. La direction de ce travail a été confiée à un économiste de très grande réputation: M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Q.— Et qu'en est-il résulté ?

R.— C'était un travail très difficile, très long. En 1939, il était déjà avancé, mais il n'était pas terminé. Et en arrivant au pouvoir, M. Godbout a tout mis cela de côté et il a mis fin à l'enquête.

Terres et forêts

Q.— Que faisait l'ancien régime ?

R.— Sous Gouin et Taschereau, nos forêts ont été cédées au capital étranger, et le gouvernement ne s'occupait pas du sort des bûcherons.

Q.— Et qu'a fait l'Union Nationale?

R.— Elle a mis fin à ces pratiques. Elle a voulu que cette richesse nationale serve d'abord aux nôtres. D'où les nombreuses lois et les règlements qu'elle a adoptés. M. Duplessis a passé des accords avec la province d'Ontario pour mettre fin à la concurrence ruineuse entre les compagnies. C'est lui qui a réouvert les usines de Chandler. Il a pris les mesures pour la conservation des forêts.

Q.— Qu'a fait l'Union Nationale pour les bûcherons?

R.— Elle a forcé les compagnies à les traiter mieux. M. Duplessis a donné au ministère les pouvoirs voulus pour fixer les salaires. C'est ainsi qu'ils ont été augmentés trois fois. La moyenne des salaires, sous l'Union Nationale, a été de \$57.20 par mois de 26 jours pour la coupe du bois et de \$74.62 pour le flottage, les hommes évidemment étaient logés et nourris. De plus, il n'y avait aucune retenue sur les salaires.

Q.— Et qu'a fait M. Godbout?

R.— Comme toujours, il s'est arrangé pour n'avoir pas à s'en occuper. Jusque là, les bûcherons relevaient du ministère des Terres et Forêts. En 1940, ils ont été soumis au ministère du Travail, et ce ministère était complètement dominé par

les bureaucrates d'Ottawa, de sorte que c'était le fédéral qui menait tout.

Q.— Il y a des prisonniers allemands dans nos forêts.

R.— Oui, les journaux l'ont dit et le gouvernement a été obligé de l'admettre. Cela ne devrait pas se faire. Il est injuste que les Allemands prennent ainsi la place des nôtres. De plus, ils constituent un danger de sabotage: ils peuvent mettre le feu.

Les mines

Q.— Qu'a fait le gouvernement Duplessis dans ce domaine?

R.— Il est impossible d'énumérer toutes ses initiatives et toutes ses réformes. Ce fut une réorganisation du commencement à la fin. M. Duplessis a commencé par créer un ministère des mines, alors qu'il n'y avait autrefois qu'un département, et il en a confié la direction à l'hon. Onésime Gagnon. Aussi, de 1936 à 1939, la production minière a doublé dans notre province.

Q.— Qui a bénéficié de ces initiatives?

R.— Les Canadiens-français d'abord. Voilà une richesse qui nous appartient en propre et qui ne rapportait jusque là qu'aux étrangers. Pour que nous puissions nous en emparer, il nous faut d'abord des ingénieurs et des techniciens. C'est pourquoi le gouvernement Duplessis a créé une

Ecole des Mines à Québec et une Mine-Ecole en Abitibi.

Q.— Quelles sont les autres mesures?

R.— L'Union Nationale a apporté une grande attention aux chemins miniers et aux villages miniers. Elle a pris aussi les moyens nécessaires pour que les mineurs reçoivent de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Q.— M. Godbout a-t-il continué dans ce sens?

R.— Il n'a pas su résister aux pressions d'Ottawa, et aujourd'hui, l'industrie minière est complètement paralysée par les mesures de guerre.

CHAPITRE DIX

La Voirie

Q.— Qu'est-ce qui caractérise les deux gouvernements au point de vue de la voirie?

R.— L'Union Nationale a fait les meilleures routes de la province, de l'avis des experts. M. Duplessis a tenu compte du tourisme, mais aussi des besoins des différentes régions. Il voulait que les travaux de voirie permettent aux gens des campagnes de gagner de l'argent. Il a apporté une grande attention aux entrées des grandes villes. A Montréal, il a construit le Boulevard Pie IX, le Pont Charlemagne; c'est l'Union Nationa-

le qui a construit la magnifique route qui va au Pont de l'Île d'Orléans.

Q.— Et M. Godbout, lui?

R.— D'abord, en ce domaine, ce n'est pas M. Godbout qui menait, mais T.-D. Bouchard. Or, M. Bouchard s'est surtout occupé de son comté et de sa ville de St-Hyacinthe; il aurait voulu que toutes les grandes routes passent par là.

Q.— Mais, est-ce que M. Bouchard n'a pas construit la route Sir Wilfrid Laurier?

R.— Oui, route qui coûte des millions. M. Bouchard n'a pas voulu suivre l'avis des ingénieurs. A certains endroits, cette route passe dans des lieux inaccessibles, dans de véritables fondrières. De plus, M. Bouchard a fait construire un pont de \$50,000 près de Charny, et plus tard, il a changé les plans, de sorte que ce pont ne sert plus maintenant que de promenade pour les vaches. Enfin, le fameux boulevard Sir Wilfrid Laurier, qui devait relier Québec aux grandes artères des Etats-Unis, va aboutir dans un champ de pacage, près de New-York.

Q.— Quelle est la plus grande route construite par Duplessis?

R.— C'est certainement la route de Montréal à Senneterre, Abitibi, en passant par Mont Laurier. Cette route relie Montréal à l'Abitibi et dirige vers notre province un commerce qui jusque là se faisait avec l'Ontario.

Enseignement et éducation

Q.— D'abord, quelles sont les idées de M. Duplessis en cette matière?

R.— Elles sont bien simples: il veut laisser aux éducateurs, aux membres du clergé enseignant, leur parfaite autonomie. Il considère que la politique ne doit pas s'ingérer dans ces questions, que le gouvernement doit seconder les initiatives et les efforts des éducateurs, qu'il doit leur aider au point de vue financier ou autre, mais que ce n'est pas au politicien à décider.

Q.— Comment a-t-il appliqué cette doctrine?

R.— Il a commencé par faire augmenter les salaires des institutrices et des institutrices. Ensuite, il a sauvé l'Université de Montréal, que le régime Taschereau laissait périlcliter. Il a permis la fondation d'une Ecole des Hautes Etudes Commerciales à Québec. Il a créé le Jardin Botanique de Montréal, oeuvre qui immortalisera le nom de Maurice Duplessis et du Rév. Frère Marie-Victorin, notre plus grand savant canadien-français. Il a accordé des octrois très généreux aux universités, aux collèges classiques, aux académies et à toutes les maisons d'enseignement.

Q.— Et qu'a fait M. Godbout?

R.— M. Godbout a commencé par prêcher que tous les petits Canadiens-français, même ceux des

campagnes, devaient apprendre l'anglais. Ensuite, il a adopté une loi de l'instruction obligatoire.

Q.— Etait-ce nécessaire?

R.— Pas du tout. M. Godbout nous a fait passer pour des ignorants. Il nous semble que les parents n'ont pas besoin de la police pour envoyer leurs enfants à l'école. Puis M. Godbout a adopté une loi dite de l'uniformité des manuels scolaires.

Q.— Dans quel but a-t-il fait cela?

R.— Nous croyons qu'il a surtout voulu faire plaisir à son ami M. T.-D. Bouchard et à ceux qui, comme lui, veulent que le gouvernement mette la main sur l'éducation. D'ailleurs, ce même M. Bouchard l'a bien démontré dans son odieux discours prononcé au Sénat, discours qui a été dénoncé par tous les citoyens bien pensants, et en particulier par S. E. le Cardinal Villeneuve.

Q.— Que faut-il penser de ces "réformes" de M. Godbout?

R.— Elles sont nuisibles, et elles ont servi de prétexte au gouvernement Godbout-Bouchard pour ne pas faire son devoir envers les éducateurs et les institutrices. Elles ont donné lieu à des discours remplis de critiques envers les éducateurs et les éducatrices, qui ont tant de mérites et qui ne méritaient pas un tel traitement.

Réformes financières

Q.— Pouvez-vous énumérer les principales réformes financières de l'Union Nationale?

R.— Les principales seulement, car elles sont très nombreuses. D'abord, M. Duplessis a passé une loi obligeant toutes les compagnies qui exploitent nos ressources naturelles à s'incorporer dans la province. Ensuite, il a défendu aux ministres d'être directeurs de compagnies, afin d'éviter des scandales comme au temps du régime Tascheau. Puis il a passé une loi pour mettre fin à la surcapitalisation, ou mouillage des stocks.

Q.— A-t-il adopté des mesures positives?

R.— Il a protégé par de nombreuses lois la petite propriété, qui est un élément de stabilité sociale, surtout par sa loi du moratoire. Il a doublé l'octroi aux Caisses Populaires. Il a décrété que les grosses compagnies devaient accepter des paiements en argent ordinaire, comme tout le monde, et pas seulement des paiements en or. Enfin, il a mis les trusts à leur place.

Q.— Par quels moyens?

R.— Il a obligé les compagnies d'électricité à baisser leurs taux. Il les a forcées à payer de forts montants aux municipalités, en particulier la ville de Montréal. Il a adopté une loi de la muni-

cipalisation de l'électricité. Il a créé une Centrale Electrique pour l'Abitibi et le Témiscamingue, là où les trusts ne se sont pas encore implantés.

Q.— Et qu'a fait M. Godbout?

R.— Il a commencé par détruire la législation de l'Union Nationale. Puis pendant cinq ans, il n'a rien fait. A la dernière minute, pour jeter de la poudre aux yeux des bonnes gens, il a étatisé la Montreal Light Heat and Power. Mais il n'a pas dit combien la province allait payer. Il a laissé volontairement expirer le délai pour faire une offre, de sorte que ce sont les tribunaux qui vont décider, après les élections évidemment.

Q.— Il a créé un Hydro?

R.— Oui, avec M. T.-D. Bouchard comme président— l'homme au discours-crachat. Il lui a accordé un salaire de \$18,000 par année, lequel M. Bouchard gagne déjà \$4,000 par année comme sénateur. Récemment, à la suite de son discours au Sénat, M. Bouchard a été destitué, mais il reste l'ami de M. Godbout, et rien ne nous garantit qu'il ne sera pas réinstallé après les élections.

CHAPITRE TREIZE

L'administration Godbout

Q.— Qu'est-ce qui caractérise l'administration Godbout ?

R.— Voici en deux mots. Avec l'Union Nationale, la province avait des travaux sans taxes; avec le régime Godbout, elle a des taxes sans travaux. Les orateurs libéraux ne peuvent énumérer d'oeuvres vraiment constructives, tandis que nous, de l'Union Nationale, nous ne pouvons énumérer toutes celles de l'Union Nationale, parce qu'elles sont trop nombreuses.

Q.— Mais M. Godbout a adopté des lois ?

R.— Oui, à la fin de la dernière session. à la veille des élections. Tout cela c'est sur le papier; ce ne sont pas des actes.

Q.— Mais il a créé une commission du service civil ?

R.— Oui, pour essayer de maintenir en place les amis politiques qu'il a placés au Parlement après avoir destitué tous les fonctionnaires nommés par l'Union Nationale.

Q.— Mais il a tenu une enquête royale sur la police ?

R.— Oui, présidée par le juge Lucien Cannon, ancien ministre dans le cabinet King, enquête destinée à blanchir Louis Jargailles. Le gouverne-

ment aurait dû laisser juger ce personnage par le peuple lui-même que par une enquête où le dit Jargailles était à la fois accusé, accusateur et témoin.

Q.— Mais il a fait autre chose ?

R.— Oui, il a diminué les pensions aux vieillards, le crédit agricole, les octrois à la colonisation.

Q.— Mais ne s'est-il pas occupé de la culture de la betterave à sucre ?

R.— Oui. Il a dépensé à date quatre millions pour une affaire qui, au début, devait coûter \$500,000. Et pas une seule once de sucre n'a encore été produite. Tandis qu'avec quelques milliers de dollars, l'Union Nationale a fait un succès de la culture du tabac, dans le comté de Joliette, grâce aux talents du dévoué député, M. Antonio Barrette.

Q.— Mais le peuple a accepté tout cela ?

R.— Le peuple n'avait pas le choix. En 1940, M. Godbout a perdu une élection partielle: Mégantic, où M. Tancrede Labbé a été élu. En 1941, il a perdu celle de St-Jean Napierville, où M. Paul Beaulieu a été élu. Et depuis, parce qu'il avait peur du peuple, M. Godbout n'a pas tenu d'élections partielles.

Q.— Combien de comtés étaient sans représentants lors de la dissolution des Chambres ?

R.— Une dizaine, dont quelques-uns étaient sans députés depuis deux ou trois ans, par exemple

L'Assomption, Bonaventure, Arthabaska.

Q.— Est-il permis de laisser ainsi des comtés sans députés?

R.— Non. C'est une négation de la démocratie, dont le but premier est la représentation du peuple au Parlement. M. Duplessis avait passé une loi, en 1936, décrétant qu'advenant la mort ou la démission d'un député, l'élection partielle pour le remplacer devait avoir lieu dans un délai de quatre mois. M. Godbout a rappelé cette loi.

Q.— Est-ce qu'il y a plusieurs ministres de M. Godbout qui se sont fait placer?

R.— Au moins six. M. Wilfrid Girouard (Arthabaska) qui était procureur général, s'est fait nommer juge. M. Pierre Emile Côté, député de Bonaventure, qui était ministre des Terres et Forêts, s'est fait nommer juge. M. Bernard Bissonnette, député de l'Assomption, qui était président de l'Assemblée Législative, s'est fait nommer juge. M. T.-D. Bouchard, qui était ministre de la Voirie, s'est fait nommer sénateur et président de l'Hydro. M. Edgar Rochette, qui était ministre du Travail, s'est fait nommer juge. M. Hector Perrier, qui était secrétaire provincial, s'est retiré de la politique. Enfin, M. Oscar Drouin, qui était ministre des affaires municipales, s'est fait nommer président de la Commission Municipale. Sans parler des députés qui se sont fait placer.

Q.— Qu'est-ce que cela signifie?

R.— Que tous ceux qui l'ont pu se sont mis à l'abri; ils se sont sauvés, en prévision du grand naufrage du huit août.

Q.— Combien de temps M. Godbout a-t-il été au pouvoir?

R.— Il a été élu le 25 octobre 1939. Normalement, il aurait dû tenir ses élections dans l'automne de 1943. Car tous les gouvernements se sont toujours présentés devant le peuple après quatre ans.

Q.— Est-ce qu'il n'y en a pas dans le passé qui ont attendu cinq ans?

R.— Oui, en 1897, mais ce parti n'est jamais revenu au pouvoir depuis.

Q.— Pourquoi M. Godbout a-t-il attendu ainsi?

R.— Parce qu'il avait peur du peuple. Il a voulu permettre à ses amis de profiter des avantages du pouvoir le plus longtemps possible.

Table des matières

Chapitre		Page
I	<i>L'Union Nationale</i>	3
II	<i>La guerre</i>	10
III	<i>La conscription</i>	14
IV	<i>L'autonomie provinciale</i>	26
V	<i>Les finances</i>	37
VI	<i>L'agriculture et la colonisation</i>	42
VII	<i>Lois ouvrières</i>	52
VIII	<i>Législation sociale</i>	57
IX	<i>Nos ressources naturelles</i>	66
X	<i>La voirie</i>	70
XI	<i>Enseignement et éducation</i>	72
XII	<i>Réformes financières</i>	74
XIII	<i>Administration Godbout</i>	76
